

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LOMAGNE**



COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 10 mars, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DUCLOS,

Etaient présents : Gérard DUCLOS, Patrick MARCONATO, Pierre COMBEDOUZON, Arlindo DE CARVAHLO, Philippe STARCK, Jeannette DUDIT, Pierre LASCOMBES, Michel ARMENGOL, Sandrine DESCAMPS, Florence CHEBASSIER, Pierre SERPESNKY, Cornelis MIJNSBERGEN, Georges COURTRES, Jean Jacques TOSCA, Max ROUMAT, Guy BARADA, Anne Marie PISONI, Patrice SUAREZ, Alain MARES, Pétra FORZY, Bruno MISSIAEN, Pierre PELLEFIGUE, Patricia PAILLARES, Philippe BATTISTON, Marie Pierre CUSINATO, Philippe BLANCQUART, Laurence MARES, Jean Laurent FOURNEL, Benjamin VERGNES, Roselyne BEGUE, Jean Luc ALARÇON, Suzanne BIGNEBAT.

Etaient absents ou excusés : Sébastien BIASOLO, Fabrice LAFFITE, Denis CANDELON, Eric COTAYNA, Jean Louis BETTIN, Charles HOCHET, Martine CAMBIER, Cédric DUGROS, Pierre SCUDELLARO, Evelyne DUBROUE, Patrick de LARY de LATOUR, Patrick VILLEMUR, Guy BOURRASSET, Danièle GUILBERT, Rémi LABOUP, Francis BARELLA, Alexandre FOURNEL, Serge ROUX, Michel RINALDO, Cécile LAGARDE, Nadine LABORIE, Yves DINGLI, Denise GOULARD, Christophe TERNIER, Franck SARTORIS, Danielle DUPRAT, Sébastien DAVASSE, Gérard BASSAU.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par le Président,

VU l'affectation des résultats 2019,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 présenté par le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de budget primitif, tel qu'il figure en annexe, pour l'exercice 2020, pour les propositions nouvelles, en recettes et en dépenses à hauteur de :

- Investissement		
Dépenses	:	380 082.40 €
Recettes	:	586 082.40 €
- Fonctionnement		
Dépenses	:	2 566 093.64 €
Recettes	:	2 566 093.64 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	586 082.40 €	(dont 206 000 € de RAR)
Recettes	:	586 082.40 €	

Fonctionnement

Dépenses	:	2 566 093.64 €
Recettes	:	2 566 093.64 €

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à LECTOURE,

Gérard DUCLOS

